



Nom : Prénom :

INSCRIPTION AUX INTERCLUBS 2018

mail @ :

téléphone domicile :

téléphone mobile :

adresse :

date de naissance:

classement :

Les entraînements interclubs se dérouleront du début octobre 2017 jusqu'à la fin des rencontres interclubs 2018 (environ mi-juin 2018), à l'exception des vacances scolaires.

Selon les directives communales. Par son inscription, le joueur interclubs s'engage à :

- 1) **Etre en possession d'un abonnement annuel, couvrant les saisons d'hiver 2017-18 et été 2018. Juniors, uniquement été 2018.**
- 2) Etre membre du TC Meyrin.
- 3) Etre licencié du TC Meyrin.
- 4) Etre **disponible pour l'ensemble des rencontres Interclubs**, soit de début mai jusqu'à mi-juin. (Les exceptions sont à discuter à l'avance avec le responsable interclubs et le capitaine).
- 5) S'acquitter de la facture des entraînements dans les délais. (adultes : CHF. 450.- / étudiants jusqu'à 25 ans CHF. 250.- / juniors : CHF 250.- / seniors : CHF. 150.-).
- 6) Participer régulièrement aux entraînements.
- 7) Porter les équipements (polo, short, training) du TC Meyrin lors des rencontres IC.
- 8) **Soigner son classement** pour le bien de l'équipe.
- 9) Respecter son engagement pour les points qui précèdent **ne constitue pas une garantie de jouer les rencontres**. L'intérêt de l'équipe prime sur l'intérêt individuel.

L'absence d'un joueur, quels qu'en soient les motifs et la durée, ne donne droit à aucun remboursement ni entraînement de remplacement.

Toute équipe qui se présentera à une rencontre interclubs avec un nombre de joueurs insuffisant devra s'acquitter de l'amende Swisstennis à ses propres frais.

En cas d'absence prévue lors d'entraînements organisés sous forme de tournus, chacun s'engage à se faire remplacer par un joueur non prévu ce jour là, selon la liste qu'il aura reçue. Il est inacceptable que les entraînements prévus pour 8 joueurs se déroulent à moins alors que certains joueurs sont sur une liste d'attente.

Le responsable interclubs ou le comité du TC Meyrin se réservent le droit de renvoyer ou refuser un joueur interclubs pour le non respect des règles énoncées ci-dessus ainsi que de modifier en tout temps l'organisation en cours si cela devait être nécessaire.

Par sa signature, le joueur ou son représentant légal pour les juniors déclare qu'il est assuré contre les accidents et décharge le TC Meyrin de toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tous problèmes, remarques ou questions concernant les interclubs vous pouvez contacter le responsable IC : lugonjames@gmail.com

ATTENTION : Les jours d'entraînements risquent d'être changés pour certaines équipes. Indiquer les jours, heures, où vous n'êtes pas du tout disponible pour les entraînements :

Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire en lien avec les interclubs :

Je soussigné(e) souhaite participer aux entraînements interclubs 2017-2018 ainsi qu'aux rencontres 2018 pour le TC Meyrin et confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions de participation.

Date :

Signature du représentant légal (pour les juniors)

Signature